L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI MATIN 2 FEVRIER

SERVICE POSTAL ENTRE LA FRANCE ET LES ETATS-UNIS.—L'administration des postes fait publier l'avis suivant:

Les expéditions d'Angleterre des malles à destination des Etats-Unis auront lieu régulièrement, en 1878, trois fois par semaine, le mercredi, le vendredi et le dimanche (départ de Queenstown) au moyen des paquebots des compagnies Cunard, Inman et White Star Line.

Pour profiter des départs indiqués ci-dessus, les correspondances à destination des Etats Unis devront être expédiées de Paris, au plus tard, la veille au matin (mardi, jeudi et samedi) par le train-poste partant de la gare du Nord à 7 h. 35 m. du matin.

Les correspondances destinées par les envoyeurs à être réexpédiées d'Angleterre sur New York au moyen d'autres services que ceux désignés plus haut, devront présenter très explicitement l'indication du steamer à employer pour leur transmission et du port britannique d'embarquement.

Quant aux expéditions par les Etats-Unis par la voie du Havre, elles continueront à être effectuées, chaque semaine (le samedi, au moyen des paquebots-poste français et des steamers hambourgeois.

REGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes.
Washington, 18 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

Section 15.—Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, ou à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au taux de 1 cent par deux onces ou moins, et de 1 cent par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de 3e classe pourra écrire au dos son nom ainsi que le nom des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés réguliers peuvent indiquer par écrit sur l'envelop l'époque de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales ou circulaires non cachetées peuvent être ou écrites, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de la classe autre que ce qui est désigné dans la section précédente, le port sera payé comme [illegible]

CHAS. E. KELLS
—ET—
M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.
juin

$5.00 Dentier, $5.00 Dentier, $5.00

Dr. Ch. MERMILLIOD
DENTISTE,
196 Rue du Canal, près Remparts
Se charge de toutes les opérations concernant l'art du dentiste, fait des râteliers depuis $5 00 et au-dessus
Garanti un travail consciencieux.
Extraction de dents gratis tous les matins de 8 à 9 heures excepté le samedi, dimanche et lundi
déc—1an

L'Union Française.

LE Conseil de Direction croit devoir rappeler à MM. les planteurs, chefs d'ateliers ou d'établissements, que les demandes de travailleurs, ouvriers ou employés français sont toujours l'objet de la plus grande sollicitude.

Le Conseil appelle également l'attention des Français nouvellement arrivés ou autres que le Cours d'Anglais Gratuit fonctionne toujours régulièrement le Lundi, Mercredi et Vendredi de chaque semaine à 7 1/2 heures du soir, au siége de la Société.

EDGAR LARUE, Président.

MM. les membres de la Société l'Union Française, qui sont désireux de se rendre compte de la gestion de la Société et des services qu'elle rend journellement à ses compatriotes, sont respectueusement invités à passer quand cela leur sera agréable, au Bureau, où tous les renseignements leur seront donnés.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.

Nlle-Orléans, 26 janvier 1878

La réunion annuelle des actionnaires de cette compagnie, dans le but d'élire sept directeurs pour l'année 1878 aura lieu dans les bureaux de la dite compagnie, coin White et Laharpe, LUNDI, 4 février 1878, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

H. HUARD, Secrétaire.

26 jan—au 4 février.

AVIS.—Compagnie de Grâce de la Louisiane.—L'élection des Directeurs de cette Compagnie pour l'année finissant expirant le 31 janvier 1879, sera tenue au Bureau No 60 rue Bienville, MARCREDI, 6 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi

20 janv—à 6 fév. [illegible], Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance des Pompiers, No 33 rue au Camp.

Bâtisse Touro.

Nlle-Orléans 18 janvier 1878.

Avis est par le présent donné qu'une réunion des actionnaires aura lieu MARDI, 19 février 1878, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau de cette compagnie, pour délibérer sur les amendements que l'on propose de faire à la section 1, article III de la charte.

R. H. BENNERS, Secrétaire.

19 jan—tm

AVIS IMPORTANT AUX CONSOMMATEURS DE COMBUSTIBLE.
RÉDUCTION DANS LE PRIX DU COKE.

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans—Nlle-Orléans, 27 janvier 1878.—Le prix du COKE est réduit A TRENTE-CINQ cts le baril, livré à domicile comme de coutume, jusqu'à nouvel ordre.

1r janv—1m V. VALLOIS, Secrétaire.

Banque des Citoyens de la Louisiane.—Nouvelle Orléans, 2 janvier 1878.—L'élection de directeurs pour l'année courante, aura lieu, au local de la banque, le LUNDI, 4 février 1878, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

JAS. J. TARLETON,
3 janv—1m.—JSM. Caissier.

Avis aux contribuables.

LE soussigné se chargera de payer toutes les taxes arriérées ou courantes, soit de ville ou d'Etat, à un escompte très avantageux pour les intéressés. On sait que les délais accordés par la loi aux contribuables qui n'ont pas payé leurs taxes d'Etat expirent le premier décembre prochain. Le soussigné règlera également toutes les licences d'Etat à un escompte libéral. Il se chargera aussi de faire un relevé exact de toutes les taxes payées par les propriétaires dont les terres sont sujettes aux réclamations de madame Gaines.

JOHN T. DUFOUR,
No 14 Passage de la Bourse.

C'est une préparation qui guérit sûrement des rhumatismes, de la goutte, de la névralgie et de toutes les maladies qui ont leur source dans l'impureté du sang.

Le contenu de la première bouteille n'a jamais manqué de soulager dans les cas les plus graves. Si le malade n'est pas soulagé après une ou deux bouteilles, il peut affirmer qu'il n'est atteint d'aucune des maladies mentionnées plus haut, il est inutile qu'il continue plus longtemps à prendre le remède. Sans avoir été annoncé et grâce à ses vertus seulement, ce mélange s'est fait une grande réputation dans tout le Sud la plupart des premiers médecins le recommandent. On le trouvera chez les principaux pharmaciens.

Le prix de la bouteille est de $1,50.

FERSLEW & CO, propriétaires,
P. O. Box 1696, Nlle-Orléans.
J. L. LYONS,
17 nov—1 an Marchand en Gros.

BOIS! BOIS!
De toutes sortes,
REÇU CONSTEMMENT PAR LES STEAMERS DE LA LIGNE DE HONEY ISLAND, "J. F. Fraser" et "Joséphine," ainsi que des barges. En gros et en détail.

CHANTIERS DE BOIS DE HONEY ISLAND et CHANTIERS de CHARBON, No 275 rue Julie, près du Pont Magnolia, au Nouveau Bassin aussi, au coin de la Promenade Carondelet et de la rue Marais, au Vieux Bassin. Bureau principal, rue de la Commune, No 158. S'adresser par la poste, Lock box 1080.

Livraison de bois dans toutes les parties de la ville.

Bois de chêne (le meilleur) par corde, $6 50
Bois de frêne, do do. 6 50
Chêne et frêne mêlés do do 6 00

Escompte libéral fait aux marchands. Pleine mesure garantie. Tout le monde sera satisfait.
16 déc—

ANT. CARRIERE, O. CARRIERE,
E. L. CARRIERE CHAS. J. CARRIERE

A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires.
COIGNURES ROYALE ET DOUANE

Avances libérales sur consignations à nos amis Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.
1 sept—77—1an

LAURENT LACASSAGNE,
Marchand-Commissionnaire et Importateur de Vins et Liqueurs.
9..........RUE DECATUR..........9

AGENT pour la vente des Vins d'une des premières maisons de Bordeaux et de Cognac, [illegible] P. Denis, [illegible] de Cognac, et [illegible]

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION [illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre des Variétés

REPRÉSENTATIONS D'AIMÉE

Représentations d'Aimée.

[illegible] GIROFLÉ—GIROFLA. SAMEDI SOIR,

La pièce favorite d'Aimée, LA BELLE HELENE.

DIMANCHE—DERNIERE SOIRÉE,

Aimée dans son nouveau succès,

LA MARJOLAINE,

avec tous ses brillants effets.

Lundi.—L'éminent tragédien LAWRENCE BARRETT, dans le rôle de Richelieu.

Théâtre des Variétés.

Engagement pour une courte saison commençant

LUNDI 4 FÉVRIER 1878.

L'éminent tragédien

LAWRENCE BARRETT,

secondé par la Grande Troupe Dramatique de Davey's,

LUNDI SOIR, 4 FÉVRIER,

Richelieu.

Mardi soir, 5 fév—MARBLE HEART.

Mercredi soir, 6 fév—HAMLET.

Jeudi soir, 7 fév—HARBELL, or the MAN O'AIRLIE.

Vendredi soir 8 fév—MERCHANT OF VENICE and DAVID GARRICK.

Samedi soir, 9 fév—RICHARD III.

Matinées Barrett—les Mercredi et Samedi après midi.

On donnera avis pour la vente des places.

31 janv—DMe

JARDIN WENGER.

Aux Nos. 21 et 23 de la rue Bourbon,

H. WENGER, PROPRIETAIRE.

L'ETABLISSEMENT vient d'être mis à neuf; c'est aujourd'hui le PLUS BEAU DU SUD. Le public a pu en admirer les fresques et autres ornements ce samedi, 12 du courant, à sept heures du soir.

Il s'y trouve constamment un grand nombre de journaux européens et américains.

Il y a trois chambres à entrées distinctes, pour les dames et les familles.

Le plus grand orchestre du monde exécute des airs de 1 heure du matin à minuit.

LE LAGER BEER MILWAUKEE de Philip Best à cinq cents le verre

GRAND BAL ANNUEL

PARÉ ET TRAVESTI.

De la

SOCIÈTE CULINAIRE

DE LA NLLE ORLÉANS,

SALLE GRUNEWALD, LE SAMEDI,

16 FÉVRIER 1878.

Prix d'entrée - - - - $1.00

Des propositions cachetées seront reçues jusqu'au 9 février pour la buvette et les vestiaires. Les adresser chez M. Dubos, coin Bienville et Tremé

On peut se procurer des cartes dans tous les hôtels et restaurants.

15 jan—tous les dim et jeu et le 16 fév

GRAND BAL PARE

—Donné par la—

Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice,

EN HONNEUR DU CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE SA FONDATION.

A la salle Grunewald, SAMEDI, 9 FEVRIER 1878.

Comité de Direction

Romain Sénac,	Charles Léglise,
Paul Escoben,	L Zollner,
Frank Puyau,	Ph. Vitrac,
Firmin Estenne,	Ph. Prabeois,
H de Villeneuve,	H Sauveterre,
Léon Beuvet,	O de Bouchel,
Justin Arrias,	Dr Bonshaw,
Aug. Abba,	Sébastien Roy,
F Provençal,	Dr Escoubas,
Bernard à badie,	P L Bonnin,
Alb. Danet,	X Marestel,
Jacob Alt,	J Loustauneau,
J P Carrère,	M Bergo,
Jean Carrean,	Fr. Carrané,
Fr. Brunet,	R Guerebeux,
C Fabarès,	W Candau,
Pierre Puyau,	L Danjou,
F D Seghers,	J M Bergaud,
Jean Prat,	Ed. Peyroux,
Fr. Tarride,	Em. Rosenfeld,
Fr. Candeau,	Dr Chopin,
P Duvieilh,	P Barthe,
Fr. Dufrêche,	J Peyregne,
J B Mandin,	Jules Sarrasin,
Emile Sanders,	J V Guillotte,

Prix du Billet - - - $1 50

On peut se procurer des invitations de dames en s'adressant à

A. Danet, No 211 rue Decatur, président du comité.

O. De Bouchel, No 4 rue Claiborne.

B. Abadie, No 15 Marché Français.

L. Dastugue, rue Tréme, encoignure Levée.

J. Arrias, rue Frances, encoignure St Claude.

P. Lahens, rue Remparts, encoignure Pelegne.

J. Maleig, rue Force, encoignure Français.

F. Puyau, rue Bienville, encoignure Moreau.

H. Deurs, rue Français, encoignure Morales.

La buvette, le restaurant et le vestiaire se vendront au plus haut prix, le dimanche 27 courant, chez Mr A. Danet, No 211 rue Decatur, à 4 heures de l'après-midi.

ROMAIN SENAC,
F. PUYAU, Président du Bal.
Secrétaire. 13 janv—jusq 9 fév

ATTENTION.

M. ANDRIEU - - - 159 Poydras.

CHAUSSURES A VIS, FAITES en VILLE à $3.50 la paire.

CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, A $4 50.

BOTTES et Souliers en tous genres faits [illegible] des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Capital payé..........$[illegible]

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL.

Bureaux No 52 rue du Camp.

Nlle-Orléans, 1er janvier 1878.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa charte, cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1877.

Montant des primes pour l'année écoulée le 31 décembre 1877.

Sur les risques de feu	$[illegible] 74	
Sur les risques de rivières	91,216 38	
Sur les risques maritimes	26,473 15	
		$425,369 87
A ajouter—		
Risques non terminés, 1876	94,275 00	
Primes brutes		$519,644 87
Moins—		
Risques non terminés, 1877	104,761 08	
Primes remboursées	16,445 75	$121,186 [illegible]
Primes nettes		$398,457 [illegible]
Pertes, etc., payées pendant la même période—		
Sur les risques de feu	92,406 54	
Sur les risques de rivières	19,196 02	
Sur les risques de mer	20 641 91	
		$132,236 40
Pertes non ajustées	36,000 00	
		$168,236 40
A ajouter—		
Re-assurance	44,797 39	
Dépenses générales, Taxes, Loyer, Board of Underwriters et Machines Babcock	36,278 11	
		86,076 40
Fonds de Réserve		10,000 00
Intérêt sur Capital	49,562 41	
Moins escompte et intérêts	20,075 68	
		29,486 73
		293,796 [illegible]
Profit Net		$104,660 [illegible]

La compagnie possède l'actif suivant, évalué au prix actuel de la place.

Actions et Bons	$[illegible]
Prêts sur hypothèque	[illegible]
Prêts sur garantie	[illegible]
Billets à recevoir	11 466 [illegible]
Propriétés foncières	26,000 [illegible]
Primes en voie de collection	62,676 [illegible]
Argent en caisse	119,488 [illegible]
Total de l'actif	$[illegible]

L'état précédent est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

JAS. I. DAY, Président.

H. CARPENTER, Secrétaire.

Signé et assermenté devant moi, ce 12e jour de janvier 1878.

A. INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le dix-neuvième jour de janvier 1878, après avoir mis de côté dix mille piastres pour le fonds de réserve, prélevé dans les profits nets de l'année, payé dix pour cent de dividende aux actionnaires, a résolu de payer un dividende en argent de 25 pour cent, à prendre sur le montant net des primes participantes de l'année écoulée le 31 décembre 1877. Le dit dividende sera payé à partir de lundi, 28 janvier 1878.

—DIRECTEURS—

R. J. HART,	JESSE S. FLOWERS,
HENRY RENSHAW,	J. WEIS,
HUGH WILSON,	R. W. TAYLOR,
B. RISCOE,	J. C. MORRIS,
A. BALDWIN,	JAMES I. DAY,
CHAS. MACREADY,	LIONEL C. LEVY,
W. B. SEYMOUR,	EMORY CLAPP,
JNO. G. GAINES,	B. A. CHAFFRAIX,
J. L. HARRIS,	T. L. AIREY,
A. [illegible]	R. B. CRAIG,
[illegible]	SAM'L BOYD,
B. FAUZ,	JNO. S. GROVES.

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique.

AIMÉE

ADIEUX A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Soirées et dernières représentations.

A dater du LUNDI, 4 février 1878,

A l'Académie, où elle a joué pour la première fois à la Nouvelle-Orléans en 1873

LUNDI SOIR, 4 février—LA VIE PARISIENNE d'Offenbach.

MARDI SOIR, 5 février, et au bénéfice d'Aimée, vendredi soir, 8 février LA REINE INDIGO, opéra bouffe de Strauss—Comédie et [illegible]

[illegible] 6 février, à la matinée—LA BELLE [illegible]

[illegible] de LA PERICHOLE.

JEUDI SOIR, 7 février—LA JOLIE PARFUMEUSE [illegible]

SAMEDI 9 février, à la matinée—LA MARJOLAINE.

SAMEDI SOIR, 9 février—LE PETIT FAUST, dernière soirée d'Aimée.

[illegible]

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Au No 24 de la rue du Chartres.

Dernière semaine de l'engagement de Mr JOSEPH MURPHY,

secondé par

Mlle ANNIE WARD TIFFANY,

et sa troupe dramatique.

Dimanche, lundi, mardi, mercredi et jeudi, 27, 28, 29 et 31 janvier, et

Mercredi, à la matinée,—MAUM CREE

Vendredi, samedi, à la matinée et le soir, ler et 2 janvier, Bénéfice d'adieu de Mr JOSEPH MURPHY, R—LY, drama.

Dimanche, 3 février—Dernier soir de l'engagement de Mr Murphy, première représentation, à la Nlle-Orléans, de LARRY, or KILLARNEY [illegible]

Grand spectacle, lundi, 4 février. Les détails en seront donnés sous peu.

THEATRE DE L'OPERA.

Compagnie Dramatique Française.

Matinée Samedi à midi,

LES CANOTIERS DE LA SEINE.

Il sera offert trois lots dont une montre dame en or.

[illegible]

Dimanche soir

LE MEDECIN DES ENFANTS,

Drame en 5 actes.

Mardi soir, 5 février.

—Représentation au bénéfice de—

MONSIEUR MARTAL,

LES DIABLES ROSES.

Comédie-Vaudeville en cinq actes.

LA NIAISE DE ST-FLOUR.

29 janv—

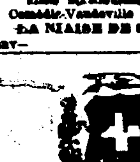

Grand Bal Annuel Paré et Masqué

DONNÉ PAR LA

SOCIÉTÉ SUISSE

De la Nouvelle-Orléans,

A la Salle de l'Exposition,

Le Samedi 23 Février 1878.

—Comité d'Arrangements—

D. S. Ramelli, Chairman,	H. Derias,
Chs. Lochbrunner,	R. Muller,
P. Schneller,	Geo. Fetzer,
M. Winteler.	J. Mavagg,
	A. Bock.

—Comité d'Invitations.—

E. Dieth,	H. Jeltesaint,
E. Brupbacher,	E. Sunier,
P. Schneller,	M. Winteler,
C. Stellau,	A. Gasser,
J. Neld,	C. Posst,
Geo Fetzer,	H. Jacober.

Billets d'admission..........$1 50

30 janv—29,27—3,16,17 au 23 fév

Grand Bal Paré et Masqué,

DONNÉ PAR LA

Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane.

A LA SALLE GRUNEWALD,

Le Samedi soir, 2 Février 1878.

—Comité d'arrangements—

Henry Durel, Jr. Chairman

Jos. V. Bodil, Ch. J. Frantz,

J. F. Barthélemy, E. J. Combes,

Prix du Billet..........$1 50

On peut avoir des invitations pour dames, en s'adressant à l'un des membres de la commission. A louer: Le buvette, le restaurant et le vestiaire. S'adresser à J. F. Barthélemy, No 35 la rue Royale. 16 déc—16 dec, 12, 31 jan, 2 fév

PROCLAMATION

—PAR LE—

ROI DU CARNAVAL.

EDIT XXI.

A tous ceux auxquels les présentes parviendront, [illegible]:

MARDI-GRAS

LE CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE MARS 1878 est réservé comme étant le jour de fête de Sa Très Gracieuse Majesté, le

ROI DU CARNAVAL,

et consacré à la visite annuelle de Sa Majesté au palais Royal, il est donc ordonné et décrété:

I Que toutes les lignes de transportation, se rendant dans le domaine Royal, fassent immédiatement promulguer un tarif de prix réduits au bénéfice de tous les sujets royaux dans le désir exprès de visiter ce jour-là le palais Royal;

II Que, afin d'éviter tout retard et d'assurer [illegible] et [illegible] tous les fidèles sujets [illegible] à l'occasion de son entrée triomphale dans la Capitale, tous les fidèles sujets y résidant sont requis de s'organiser en corps, sans délai, et de rapporter promptement au DÉPARTEMENT DE LA GUERRE, pour qu'il leur soit assigné un service quelconque.

III Que, en considération de l'obéissance montrée à cet ordre royal, tout sujet sera sûr de sa protection [illegible] soumis à toute autre loi, [illegible] de Sa Très Noble Majesté, et tous [illegible] et maisons de commerce dans le Canal Royal, sont invités d'ouvrir et fermer ce jour-là.

IV Nous sollicitons nos loyaux sujets sur le règne de la paix et le rétablissement de l'amour fraternel dans les limites de leur Etat, et nous espérons que les rapports de bonne amitié existant [illegible] de célébrer avec plus d'éclat notre avènement annuel dans leur belle ville, et d'y concourir avec succès, plus de cordialité.

DIEU PROTEGE LE ROI!

Fait sous le sceau, au TEMPLE DE JUNON, en notre VILLE DE MYOENS, ce 18me jour de décembre 1877 et mil-sixième de notre règne.

PAR LE ROI LUI-MÊME,

REX.

TÉMOIN:

BATHURST,

Lord Grand Chambellan.

PALAIS DU CARNAVAL, Nlle-Orléans, 31 décembre 1877.

Adresser toute communication officielle à BATHURST, Drawer 101, Poste de la Nlle-Orléans.

Au Prix Coutant.

Seulement pendant les jours de fêtes,

LES ARTICLES PLAQUÉS, PORCELAINE A DÉCORS, SERVICES A DINER, SERVICES A THÉ

Vases,

TASSES ET SOUSCOUPES DE FANTAISIE.

E. VINET,

4 fév—1an. 207 Canal, près Remparts.

E. A. PEYROUX

NOTAIRE PUBLIC

89.......Passage de la Bourse.......89

Les plus grands soins apportés aux commandes de titres et aux procurations françaises. Je me charge également de procurer des passe-ports avec promptitude.

Ouverture de la Pharmacie

HOMŒOPATHIQUE

DE

BŒRICKE & TAFEL,

Cette pharmacie vient d'être ouverte au No. 120 de la rue du Canal, Nlle-Orléans. Elle est la succursale des pharmacies établies depuis 1835, à New York, et à Philadelphie. [illegible] homœopathiques pour l'usage des familles, ainsi que les ouvrages en français, en anglais et en allemand.

PRIX DE NEW YORK.

4 déc—1an—S 1 2

CONSULAT DE FRANCE

A

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX, 72 RUE ST-LOUIS,

Ouverts de 10 h. du matin à 2 h. P. M.

AVIS MENSUEL—DECEMBRE 1877.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

[illegible]

Tous les Français qui ont quelque chose à réclamer sont invités à se présenter [illegible] pour la réception des pièces de toute nature aux prix indiqués par le tarif.

Le Consul,
ACHILLE DU COURTHIAL.

8 déc—

L'EPIDEMIE.

[illegible]

[illegible] les CIGARETTES DU Dr. KISSNER [illegible] en cas d'insuccès nous [illegible] REMBOURSONS INVARIABLEMENT TOUT L'ARGENT qui aurait été dépensé, lorsque le malade n'aura pas obtenu une guérison parfaite.

[illegible] boîte, $2.00, ou 4 boîtes [illegible], par la malle, dans toutes les parties des Etats-Unis ou du Canada, ou, par express, C. O. D.

ASH & ROBBINS,
360 Fulton Street, Brooklyn, N. Y.

LA CONSOMPTION.
Guérison positive.

[illegible] POUDRES DU Dr. KISSNER [illegible] CONSOMPTION et toutes les MALADIES DES POUMONS. [illegible] à vos malades, UNE BOÎTE [illegible] FRANCO DE PORT.

[illegible] le prix que quand le [illegible] convaincu qu'il a tiré [illegible]

ASH & ROBBINS,
360 Fulton Street, Brooklyn, N. Y.

Connaissez votre destinée!

MME LONDON, clairvoyante anglaise, célèbre dans le monde entier, vient d'arriver à la Nouvelle Orléans. Elle surpasse toutes celles qui y ont paru jusqu'à ce jour. Les mystères leur sont révélés. Elle est une des merveilles de l'univers. Elle a déjà des milliers de personnes par l'exactitude extraordinaire de ses prophéties et les hommes de science ont déclaré qu'elle est la [illegible]

Elle est la reine aux querelles de famille, réunit les amoureux, fait disparaître les influences nuisibles, fait les mariages, dépeint le futur mari ou la future femme, donne les noms, les âges, la date du mariage. Ses conseils sont infaillibles dans les affaires de finances, dans les cas de perte ou de vols de propriétés, de trésors cachés, etc. Elle guérit, sans remèdes, de l'ivrognerie et de toutes les autres maladies.

Au No 160 rue St. Louis, coin Remparts

SOMNAMBULE.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, [illegible] Il vous donne la meilleure idée de ce qui vous arrive le plus chaque jour dans votre vie, et il donne des détails sur les voyages, [illegible]. Par sympathie il guérit toutes les [illegible] de famille, et les maladies incurables et abandonnées par les docteurs, comme maladies chroniques, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, &c. Il importe les meilleures médecines de France.—Office, 112, rue St-Philippe, entre Dauphine et Bourgogne—Consultations gratuites pour les pauvres, en médecine, de 1 à 2 heures. 15 mars—77—1 an

J. VERGNOLE.

..........Rue Decatur..........65

—IMPORTATEUR DE—

VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.

Seul agent pour le Sud et l'Ouest de W. R. MURA & CO. Cognac; de la célèbre marque de vin de A. BELLIER & CO. Bordeaux, CHAUVET FILS. Un assortiment général de liqueurs [illegible]

BITTER DES ARABES

Supérieur à tout autre.

Les propriétés toniques, stimulantes et digestives de ce bitter, agissent sur le système nerveux et le font plus puissamment agir [illegible] bienfaisante. Comme apéritif le BITTER DES ARABES [illegible]

VERGNOLE,
Propriétaire, Nlle-Orléans.

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE

GROCERIES, VINS, LIQUEURS

—ET—

Toutes sortes de Produits de l'Ouest,

Aux magasins bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville,

Nlle-Orléans.

Quatorzième état annuel

—DU—

Factors' and Traders' Insurance Company.

37..........Rue Carondelet..........37

Nlle-Orléans, 17 mai 1877.

LES directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877:

Primes de l'année:			
Sur risques d'incendie	$[illegible]		
Sur risques de rivières	300,[illegible]		
Sur risques de mer	[illegible]		
En mains			
Primes non expirées, 1877	[illegible]		
Primes remboursées	[illegible]		
Montant net des primes			[illegible]
Pertes payées, savoir:			
Sur risques d'incendie	[illegible]		
Sur risques de rivières	[illegible]		
Sur risques de mer	[illegible]		
Taxes et licences	[illegible]		
Bureau d'assurances de la Nlle-Orléans	[illegible]		
Dépenses générales	[illegible]		
Balance			[illegible]
En plus—intérêt, escomptes et épargnes reçus			[illegible]
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, à pour cent, et second intérêt, à pour cent, à la clôture			160,000 00
Bénéfice net			[illegible]
Réserve pour couvrir les pertes			[illegible]
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77			[illegible]

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$[illegible]
Comptes en voie de recouvrement	[illegible]
Billets à recevoir, en garanties	[illegible]
Billets à recevoir pour primes	[illegible]
Actions de banques et autres actions	[illegible]
Bons de ville, d'Etat et autres bons	[illegible]
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana	[illegible]
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association	4,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans	2,000 00
Propriétés foncières	77,000 [illegible]
Total	$[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite en les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.

THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, par devant moi, ce 19 mai 1877.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale du Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTÉRÊT SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, et qu'il a été [illegible] capital de la compagnie [illegible] un dividende de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes gagnées pour l'année expirée le 30 avril 1877.

ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble,	T. Lynn, Lyon, [illegible]
[illegible]	Samuel H. Boyd,
[illegible]	[illegible]
[illegible]	W. J. Behan,
[illegible]	S. F. Robinson,
[illegible] Friedlander,	Wm. C. Black,
A. A. Yates,	Charles Chaffe,
John I. Adams,	S. C. Ivey,
[illegible]	[illegible]
M. Walmsley,	C. J. Leeds,
H. May,	A. T. Jamin,
[illegible]	Jos. Bowling,
M. [illegible]	

Rapport sur l'état de situation

—DU—

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION

(Institution d'épargnes de la Nouvelle-Orléans,)

A la clôture des affaires du 31 octobre 1877.

RESSOURCES.

Propriétés foncières	$[illegible]
Bons sept pour cent de l'Etat de la Louisiane, $397,000	301,160 [illegible]
Bons de la compagnie de l'Hôtel St. Charles, 1re hypothèque, $[illegible]	20,000 [illegible]
Bons de la compagnie du grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, Jackson et du Nord, 1re hypothèque, $[illegible]	20,000 [illegible]
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association, 1re hypothèque, $[illegible]	2,000 [illegible]
Prêts sur hypothèques échéant dans les 30 jours	[illegible]
Prêts sur hypothèques échéant après 30 jours	[illegible]
Autres prêts et escomptes échéant dans les 30 jours	[illegible]
Autres prêts et escomptes échéant après 30 jours	[illegible]
Prêts payables sur demande	[illegible]
En caisse	[illegible]
Total	$[illegible]

PASSIF.

Déposants	$[illegible]
Profits et pertes	[illegible]
Total	$[illegible]
Comptes ouverts	[illegible]
Comptes fermés	[illegible]
Comptes soldés et ouverts	[illegible]

Nous, soussignés, directeurs, jurons solennellement que nous croyons exact le tableau qui précède.

BAIRD URQUHART, Président.
ED. A. PALFREY,
[illegible]

Signé, sous serment, par devant moi, ce 1er novembre 1877.

THEO. GUYOL, Notaire.

Publié conformément à la loi No. 31 de 1877.

A. DUBUCLET,
Trésorier de l'Etat.

INSTITUTIONS.

INSTITUTION D'AQUIN

[illegible] dirigée par Madame [illegible], et composée [illegible] occupe le premier rang parmi les [illegible] des internes et externes, qui trouvent [illegible]. Une éducation solide comprenant toutes les branches du [illegible] l'Anglais, le Français, l'Espagnol, l'Allemand, les Mathématiques, la Rhétorique, la Littérature, l'Histoire, la Géographie, le [illegible].

La Peinture, le Chant et le Solfège sont confiés à [illegible]

[illegible] s'adresser à l'Institution [illegible], près Claiborne. KINDERGARTEN pour petites filles et petits garçons.

INSTITUT St-LOUIS
POUR LES JEUNES FILLES,
FONDÉ EN 1847.
DIRIGÉ PAR Mme E. M. MATTHEY,
Enseignement Primaire, Intermédiaire et Supérieur.

TOUTES les branches d'une éducation domestique française et anglaise, la langue allemande et la langue espagnole, y sont enseignées par des professeurs d'un mérite reconnu. Le [illegible] de l'Institut [illegible] d'une attention particulière. Les classes de Dessin, de Peinture à l'huile et d'Aquarelle, organisées l'année dernière, reçoivent [illegible].

Les parents et les demoiselles qui désireront suivre ces cours [illegible] que les élèves de l'Institut.

Externes..........$2.00 par mois

S. N.

PIKE'S

Magnolia

WHISKEY

Cincinnati

OHIO.

LE CACHET CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY,

préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIÈRES MAISONS de graceries et liqueurs le vendent à la Nlle-Orléans.

CHANGEMENT DE MAGASIN

Pour cause d'agrandissement et de perfectionnement.

PREMIÈRE MANUFACTURE A LA VAPEUR AU SUD.

No. 150 rue Royale, entre les rues St. Pierre et Toulouse,

PIERRE PAVIA,

(BREVETS ET MEDAILLES)

CHAUSSURES A VIS, en tous genres, garanties INDÉVISSABLES, et confectionnées avec les meilleurs matériaux français. [illegible] CHAUSSURES DU CHARRIER à toute épreuve, prix très modérés. Ventes en gros et en détail, et prompte exécution des commandes.

Messieurs les marchands des villes et des campagnes, s'adressant à la manufacture PAVIA, trouveront de grands bénéfices et de faciles arrangements.

Le public est averti de ne pas confondre l'ORIGINAL avec les IMITATIONS, [illegible] la marque PAVIA [illegible]

The People's Insurance Company of New Orleans.

(La Compagnie d'Assurance du Peuple, de la Nlle-Orléans.)

BUREAUX No. 10, RUE CARONDELET.

SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1877.

Sur risques d'incendie	$83,784 10	
Sur risques de rivières	4,185 97	
Sur risques de mer	5,188 00	
Total des primes	$93,[illegible]	
En moins—Primes remboursées	68 [illegible]	
	[illegible]	
Pertes et pertes	18,[illegible]	
En moins—Primes non expirées	10,[illegible]	
Montant net des Primes reçues		$[illegible]
Pertes etc., payées dans la même période:		
Sur risques d'incendie	[illegible]	
Sur risques de rivières	1,[illegible]	
Sur risques de mer	1,[illegible]	
Courtage (rabais)	7,141 [illegible]	
Réassurances	[illegible]	
Taxes	[illegible]	
Loyer	1,200 [illegible]	
Impressions, annonces, etc.	872 [illegible]	
Bureau des Assureurs	1,264 [illegible]	
Dépenses etc., moins intérêt	4,[illegible]	
		$[illegible]
Bénéfice net		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Primes en voie de recouvrement	7,[illegible]
Actions de Banques et autres actions	36,[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Billets garantis	[illegible]
Billets garantis par hypothèque	28,[illegible]
Billets à recouvrir à courte échéance	1,[illegible]
Mobilier de bureau et autres installations	2,[illegible]
Compte-courant	1,772 [illegible]
En caisse	4,[illegible]
Total de l'actif	$[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST FRAGST, Président,
JOHN WILSON, Vice-Président,
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, par devant moi, à la Nlle-Orléans, le 10 juillet 1877.

JNO. BENDERNAGEL, Notaire

Nlle-Orléans, 10 juillet 1877.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le capital, payable sur DEMANDE; un autre dividende de CINQ pour cent en faveur de TOUS les assurés, sur le montant de leurs primes expirées de l'année finissant le 30 juin 1877, en outre de la réduction (rabais) de 15 pour cent reçu par les dits assurés, sur le montant BRUT de leurs primes—dividende qui sera payé à dater du août 1877

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

ETAT DE SITUATION

DE LA

Banque des Citoyens de la Louisiane.

CAPITAL ACTIF,

A la clôture des affaires du 31 Janvier

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$[illegible]
Propriétés foncières (valeur actuelle)	[illegible]
Bons [illegible] (valeur actuelle)	[illegible]
Obligations de l'Etat de la Louisiane, $[illegible]	[illegible]
Autres bons et actions	[illegible]
Département des actions hypothécaires	[illegible]
Change étranger de change courant	[illegible]
Monnaie courante et espèces	[illegible]
	$[illegible]

PASSIF.

Dû aux déposants	$[illegible]
Dû à des banques et à des banquiers	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
Fonds et pertes	[illegible]
Capital	[illegible]
	$[illegible]

JAS. J. TARLETON, Caissier.

Liste des lettres demeurées restant au Bureau de la Poste, [illegible] Janvier 1878 OUVERT, LE DIMANCHE DE 11 A 1 HEURE.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

[illegible]

JOHN M. G. PARKER,
Maître de Poste.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HORY, MACON & O'CONNOR.

Orangerie et ferme sur le Chemin de Gentilly, près des Fair Grounds;

Maison cottage, à l'angle des rues St. Antoine et St. Claude;

Vente à longs termes.

PAR HORY, MACON & O'CONNOR—Bureau, No 14 de la rue Carondelet.—SAMEDI, [illegible], au coin de la rue St Charles, il sera vendu, à l'enchère publique—

1—La maison cottage double, portant le No [illegible] de la rue St Antoine, coin St Claude [illegible]

2—L'orangerie Dellande, qui est près de sept arpents au chemin de Gentilly, [illegible] de profondeur. L'orangerie a plus de [illegible] orangers en rapport. Il y a environ 10 arpents de bonne terre pour la culture des légumes, [illegible]

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois, 8 pour cent d'intérêt, [illegible] par l'acquéreur; [illegible] les taxes dues en 1878. 23 janv—2 février

VENTES PAR LE MARSHALL.

En Banqueroute.

Vente spéciale (Special Marshal's Sale)

JAMES JACKSON ET AUTRES CONTRE LA MECHANICS' AND AGRICULTURAL FAIR ASSOCIATION

No 1856 en banqueroute—Cour de District des Etats Unis, District de la Louisiane.

EN vertu d'un ordre de cour, émis par l'honorable Edward C. Billings, juge de la Cour de District des Etats-Unis pour le District de la Louisiane, siégeant pour les affaires de faillite, et à moi adressé comme SPECIAL MASTER, dans l'affaire ci-dessus portant le numéro ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la principale Bourse de la Louisiane, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, SAMEDI, le 2 mars 1878, à midi, des propriétés ci-après désignées:

1. UN MORCEAU DE TERRE mesurant environ 16 [illegible] de front sur Orchards de la Grèce, [illegible]

[illegible]

Toutes les propriétés ci-dessus seront vendues en bloc.

Conditions—Comptant.

JACK WHARTON,
Special Master.

Nlle-Orléans, Louisiane, 29 janvier 1878.
30 jan—16 fév et 24, 28 fév et 2 mars

Etat de situation

—DU—

NEW ORLEANS CANAL AND BANKING COMPANY.

A la Nlle-Orléans, pour l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du Samedi, 27 Octobre 1877

Propriétés foncières	$[illegible]
Bons à primes de la ville ($[illegible]), valeur par la place	[illegible]
Bons de la Louisiane	[illegible]
Prêts sur hypothèque, échéant dans les 90 jours	[illegible]
Prêts et escomptes échéant après 90 jours	[illegible]
Prêts et escomptes échéant dans les 90 jours	[illegible]
Prêts payables sur demande	[illegible]
Dû par d'autres banques et banquiers (y compris le change étranger en change américain)	[illegible]
Dépenses courantes	[illegible]
En caisse—Or	[illegible]
Billets de banques nationales	[illegible]
Billets des Etats-Unis	[illegible]
Total	$[illegible]

PASSIF.

Capital	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
Dépôts individuels	[illegible]
Banques et banquiers étrangers	[illegible]
Autre passif (circulation)	[illegible]
	[illegible]

Nous, soussignés, de New Orleans Canal and Banking Company, jurons solennellement que le tableau qui précède est exact.

GEO. JUMONVILLE, Caissier.

CHAS. NAGEL [illegible], Directeurs.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, [illegible] ce 29 octobre 1877.

THEO. GUYOL, Notaire.

Publié conformément à la loi No 31 de 1877.

A. DUBUCLET, Trésorier de l'Etat.

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

L'HABITATION CONSUE

Connue "L'Habitation Pierre Cazelar," faisant face au Mississippi, dans la paroisse d'Orléans, à environ trois milles au-dessous de la Ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve.

QUATRE LOTS DE TERRE DE VALEUR formant partie de l'ancienne Habitation Cazelar, sur la rive droite du fleuve, à environ trois milles au-dessous de la ville de la Nlle Orléans.

LE MAGASIN EN BRIQUES A TROIS ÉTAGES No 76 rue Gravier, entre Magazine et Tchoupitoulas, Premier District.

LE MAGASIN EN BRIQUES A TROIS ÉTAGES No 48 rue Bienville, entre Chartres et Passage de la Bourse, Second District.

LES MAGASINS EN BRIQUES A DEUX ÉTAGES et résidences Nos 190 et 192 rue Royale, entre Ste Anne et Dumaine, Second District.

LA MAISON DE RÉSIDENCE DOUBLE EN BRIQUES Nos 201 et 203 rue Dauphine, Second District.

DIX-SEPT LOTS DE TERRE sur la rive droite du Mississippi, dans la paroisse d'Orléans, à environ trois milles de la ville de la Nlle-Orléans.

SUCCESSION DE JEAN PIERRE CAZELAR et de feue sa veuve, Marie Odile Fernandes de Balasco (réunies).

Seconde Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—Nos 38,861 et 39,747

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 44 de la rue Royale.—JEUDI, le 21 février 1878, à midi, dans la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, RUE ROYALE, ENTRE CANAL ET DOUANE, en vertu d'un ordre de l'honorable L. Tissot, juge de la Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 janvier 1878, il sera vendu, pour le compte des dites successions, les propriétés ci-après désignées:

1—UN CERTAIN LOT DE TERRE formant partie de l'ancienne habitation de Pierre Cazelar, situé dans cette ville et paroisse, sur la rive droite du Mississippi, et formant [illegible]

[illegible]

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant; le reste à un crédit de 1 et 2 ans en billets des acquéreurs portant 8 p.0 d'intérêt par an du jour de la vente, garantis par privilége de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, [illegible]

Acte de vente pardevant F. D. Seghers, notaire, aux frais des acquéreurs.

18 jan—15 18 fév—1, 8, 15, 21.

Etat de Situation
—DE LA—
BANQUE NATIONALE D'ETAT
A la Nlle-Orléans, à la clôture des affaires, le 31 octobre 1877.
ACTIF:

Prêts à échéance	$1,[illegible]
Prêts sur demande	[illegible]
Bons des Etats-Unis	[illegible]
Autres Bons et nantissements	[illegible]
Change américain et étranger	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Dépenses courantes et taxes payées	[illegible]
Cinq pour cent, fonds de rachat	[illegible]
Papier monnaie	[illegible]
Espèces	[illegible]
Chèques sur les autres banques	[illegible]
Total	$[illegible]

PASSIF:

Capital	$[illegible]
Circulation	[illegible]
Autres profits non divisés	[illegible]
Circulation	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
Dus aux déposants	$1,[illegible]
Dû à des banques et à des banquiers	117,786 [illegible]
Total	$[illegible]

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Fait et assermenté devant moi, ce trentième jour d'octobre 1877.

THEO. GUYOL, Notaire.

Pour copie conforme:
JOHN E. LAFITTE,
[illegible],
E. E. BOYD, } Directeurs.

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. E. GIRARDEY.

POUR CAUSE DE DÉPART.

Cottages simples et doubles, rue Bienville, entre Claiborne et Derbigny.—Promenade Carondelet, entre Roman et Prieur.—Et une Tombe dans le cimetière St Louis No 2.

PAR G. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau, No 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, 23 février 1878, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu, positivement aux enchères, pour cause de départ, les propriétés suivantes situées dans d'excellents quartiers du deuxième district:

1° Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent comprenant l'agréable cottage en bois, à double corps de logis, avec une grande dépendance en bois à deux étages, près de la maison, désignés par les Nos. 256 et 258 rue Bienville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Claiborne et Derbigny.

2° La maison en bois, à double corps de logis, désignée par le No. 42 rue Derbigny, touchant au côté des rues Bienville et Derbigny.

3° Le grand terrain avec une maison en bois à un étage désignée par le No. 228 rue Bienville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Roman et Prieur.

4° La grande et vaste propriété qui fait face à la Promenade et Canal Carondelet, dans l'îlet borné par les rues St Louis, Promenade Carondelet, Prieur et Johnson. Il y a sur le terrain une jolie et agréable maison en bois à double corps de logis, avec couverture en ardoises, désignée par le No 164. Les Nos 166, 168 et 170 sont de grandes bâtisses en bois à deux étages convenables pour résidences; elles sont toujours fort recherchées et donnent un bon revenu.

5° Une tombe dans le cimetière St Louis No 2.

Conditions—La moitié comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis spécialement par hypothèque portant tous les clauses ordinaires de 8 pour cent l'an d'intérêt, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, transfert de polices d'assurance. L'acquéreur devra assumer les taxes payables en 1878 en outre du prix d'adjudication

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave De Armas, notaire.

2 fév—9,16 au 23 fév

PAR D. E. MORPHY & SON

Faïence Blanche et articles Jaunes.

PAR D. E. MORPHY & SON.—D. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 2 février 1878, à 11 heures du matin, au magasin Nos 15 et 17 de la rue des Magasins—

Un assortiment général de faïence blanche et d'articles jaunes, en lots au gré des acheteurs.

Conditions—Comptant. 1 fév—

PAR S. GUINAULT.

VENTE RENVOYÉE.

Jolie propriété sur la rue Claiborne, No 215.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 2 février 1878, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre situé dans le deuxième district de la ville, mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue Claiborne entre les rues St-Philippe et Ursulines, sur 125 pieds 6 pouces de profondeur. Ensemble, une maison double ayant huit chambres dont quatre dans les mansardes, deux cabinets, et galerie fermée, cuisine bâtie de quatre chambres, latrines doubles. Le tout couvert en ardoises et divisé en deux logements. Cour carrelée entre la maison et la cuisine, arrière cour, deux corridors, deux citernes, &c, &c. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et le reste payable à un crédit d'un an en un billet portant huit pour cent d'intérêt de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant M. Ducros, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes payables et exigibles en 1878 ainsi que le décachement en sus du taux de vente.

Magnifique terrain sur la rue Claiborne.

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 2 février 1878, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre attenant à la propriété de Mme Vve Lafil, mesurant 31 pieds 6 1/2 pouces de face à la rue Claiborne, entre les rues Kerlerec et Columbus, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur; ce terrain est très élevé et renferme de magnifiques orangers et autres arbres fruitiers. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et le reste payable à un crédit d'un an en un billet portant 8 p 0/0 d'intérêt de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant O. Drouet, Not. Pub. aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes payables et exigibles en 1878, en sus du prix de vente.

Terrains très élevés sur la Promenade des Champs-Elysées.

PAR S. GUINAULT, encanteur. Bureau Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 2 février 1878, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 28 pieds de face à la rue des Champs-Elysées entre les rues Girod et Josephine, sur 156 pieds de profondeur. Il y a sur ce terrain quantité d'arbres d'agrément dans quelques bonne état. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et le reste payable à un crédit d'un an en un billet portant 8 p 0/0 d'intérêt de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant O. Drouet, Notaire Public, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes exigibles et payables en 1878, ainsi que le décachement en sus du prix de vente.

24 janv—

PAR PLACIDE J. SPEAR.

La propriété connue comme:

Le CHANTIER DE MARBRE DE MONSSEAUX.

Au coin des rues Robertson et St Louis. Les deux propriétés formant le coin de la rue Prieur et de la Promenade Carondelet, sur le vieux bassin.

Huit lots de terre dans la rue Dorgenois.

Six lots de terre dans les rues Sixième et St Jean.

La propriété formant le coin des rues Tonti et Ursulines.

Les trois propriétés formant le coin des rues Galvez et Ste Anne.

DERNIÈRE VENTE PÉREMPTOIRE POUR PAYER LES HYPOTHÈQUES ET LES DETTES DE LA SUCCESSION DE P. H. MONSSEAUX.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau No 44 rue Royale.—SAMEDI, 16 février 1878, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, sans réserve, [illegible] pour payer les dettes et la [illegible] de feu P. H. Monsseaux, les propriétés ci-après décrites:

[illegible]

ET AUSSI:

[illegible]

Le tout devant être vendu conformément aux plans d'Arthur DeArmas, arpenteur, exposés à la Bourse, avant le jour de la vente.

Termes et Conditions—Un tiers comptant; le balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant hypothèque spéciale et privilége de vendeur avec huit pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; la clause de 5 0/0 (d'honoraires d'avocat) en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement des dits billets ou une police, l'assurance et le transfert des polices et toutes les autres clauses habituelles. Les acquéreurs assumeront en sus du montant de leurs adjudications, toutes les taxes dues et exigibles en 1878 et aussi, en outre, un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.

N. B.—Nous engageons les personnes désirant faire des placements ou se loger à bon marché à ne pas négliger d'assister à cette vente, car elle est POSITIVE et SANS RÉSERVE.

26 jan—27 à la vente.

Mme O. J. CARRAU,
SAGE-FEMME.
91..........RUE BOURBON..........91
Nouvelle-Orléans.

RÉCEMMENT arrivée de France, exerce sa profession à St. Bernard et à la Nlle-Orléans. Elle est graduée de la Maternité de Toulouse, France, et a 14 années de pratique. Elle reçoit en outre les personnes malades à toute heure du jour et de la nuit. Elle portera ses soins tout particuliers aux maladies de matrices, &c. Note—Les dames malades venant de la campagne seront logées chez elle avec les plus grands soins.

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. E. GIRARDEY.

Un excellent emplacement de commerce près le Marché Français, et formant le coin S. O. des rues Royale et Ursulines.—La maison en briques et à trois étages No 228 de la rue Royale.—Le magasin et maison No 77 de la rue des Ursulines, entre les rues Royale et Bourbon. Vente péremptoire pour acquitter une hypothèque.

PAR G. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureau, No 31 rue du Camp.—Le SAMEDI, 2 février 1878, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu, positivement, à l'enchère publique, pour acquitter une hypothèque, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1—L'excellent emplacement de commerce, magasin et demeure, formant l'angle S. O. des rues Royale et Ursulines, dans l'îlet compris entre les rues Royale, Bourbon, St Philippe et Ursulines. Le grand façade sur les rues Ursulines et Royale, fait que sur le terrain on peut bâtir plusieurs magasins. La proximité de l'Archevêché et du Marché Français ajoute aux avantages qu'offre la propriété sous le rapport du commerce.

2—La maison en briques et à trois étages, à côté, solidement bâtie, désignée par le No 228 de la rue Royale, pouvant servir de magasin et de demeure, à la fois.

3—Le grand magasin et demeure, solidement construit, en briques et à étage, portant le No 77 de la rue des Ursulines, dans l'îlet compris entre les rues Ursulines, Hopital, Royale et Bourbon. Pour les dimensions du terrain, voir les plans à la vente. Un dépôt de 10 pour cent, comptant, sera exigé de l'acquéreur au moment de la vente.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 1 et 2 ans, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt l'an, 5 pour cent pour honoraires d'avocat, transfert des polices d'assurance, paiement par les acquéreurs, des taxes dues et exigibles en 1878, en outre du montant de l'adjudication.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Mr Chas. T. Soniat, notaire public.

DU consentement des parties.

Une jolie maison cottage dans le Troisième District, dans la rue Colombus, entre les rues Marais et Villeré.

PAR G. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureau, No 31 de la rue du Camp.—Le SAMEDI, 2 février 1878, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera positivement vendu à l'enchère publique, du consentement des parties, et sans réserve, la propriété ci-après décrite:

La jolie maison cottage, en bois, désignée par le No 62 de la rue Columbus, dans le troisième district, dans l'îlet compris entre la rue Columbus, l'Avenue St Bernard, les rues Villeré et Marais. Pour les dimensions du terrain, voir le plan à la vente.

Le quartier est tranquille, respectable, et près de la ligne des chars à cheval de la rue de l'Esplanade.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilége du vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt l'an, 5 pour cent pour honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance, paiement, par l'acquéreur, de toutes les taxes payables en 1878, en outre du montant de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant Mr P. Cuvillier, notaire.

26 janv—27 2 fév.

Près de la Levée et de la gare du chemin de fer. Deux terrains de prix pour bâtir, dans les rues Nlle Levée et Fulton, entre les rues Notre Dame et Girod.

PAR G. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureaux, No 31 de la rue du Camp.—Le SAMEDI, 2 février 1878, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera positivement vendu, du consentement des parties et pour en sortir une hypothèque—

Les deux terrains de prix, pour bâtir, avantageusement situés, après le coin Notre Dame, faisant face aux rues Nlle Levée et Fulton, entre les rues Girod et Notre Dame, ils sont admirablement situés pour le commerce, les manufactures, l'emmagasinage, &c. Ils sont presque en face du fleuve et de la gare du chemin de la Mobile, de la Nlle Orléans, de Chicago et de St Louis, de Morgan.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilége du vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt l'an, 5 pour cent pour honoraires d'avocat, paiement par l'acquéreur, des taxes dues et payables en 1878, en sus du montant de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Mr Theo. Guyol, notaire. 19 janv—27—Fév

Cottages en briques dans le 2ème et 3ème Districts, près de la rue de l'Esplanade.

PAR G. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureaux No 31, de la rue du Camp.—SAMEDI, 2 février 1878, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, par consentement des parties intéressées, il sera vendu:

1° Ce cottage en briques à un étage confortable et convenablement bâti, avec mansardes, désigné par le No 105 rue des Ursulines, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Hopital, Bourbon et Dauphine, voisinage excellent et respectable.

Conditions—La moitié comptant et la balance payable à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et privilége du vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 p 0/0 d'intérêt, 5 p 0/0 honoraires d'avocat, [illegible] le paiement des taxes dues et exigibles en 1878 en outre du prix d'adjudication.

Acte de vente par devant le notaire désigné par l'acquéreur, aux frais de l'acquéreur.

19 jan—

VENTE POSITIVE

d'une jolie maison de résidence en briques à deux étages, No 320 rue Dauphine, près Esplanade.

PAR G. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureau, No 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, 16 février 1878, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera positivement vendu, à l'enchère publique au plus fort enchérisseur—

Cette maison de résidence de Gabriel Lacoste, confortablement bâtie et arrangée, désignée par le No 320 de la rue Dauphine, dans le carré compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Esplanade et Hopital. La bâtisse est entièrement confortable et parfaitement convenable tout pour une résidence privée ou autre. Elle est construite sur un grand terrain, a une belle véranda sur la façade avec un corridor, deux salons spacieux, une salle à manger, trois chambres à coucher avec cabinets, [illegible]. Les appartements sont bien éclairés. Il y a, en outre, des mansardes, [illegible] d'écurie, chambres à domestiques, [illegible] pour voiture située du côté de la cour, écuries, convenables pour serviteurs: gaz, hydrant, citerne, etc.

La propriété est à un îlet des chemins de fer des rues Esplanade, Bourbon et Remparts, dans un bloc partie en pierres plates et situé dans le plus beau quartier de la ville. La propriété devrait être visitée par les personnes voulant se procurer une résidence [illegible]

CONDITIONS—Un tiers payable comptant, la balance, en billets de 1 et 2 ans, garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt, 5 pour cent pour honoraires d'avocat, et la police d'assurance devant être transférée au vendeur et l'acquéreur assumera les taxes de 1878 en dehors du prix de l'adjudication.

L'acte de vente par devant A. Ducatel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

18 janv—19,26,27,2,9, au 16fév

Magasins et résidences près de la Cathédrale et des Cours, dans la rue St. Pierre et dans la rue du Quartier.—Un dixième et le reste à un long crédit.

PAR G. E. GIRARDEY, encanteur. Bureau No 31 de la rue du Camp. Le SAMEDI, 16 février 1878, à midi, il sera vendu à l'encan—

1° Le magasin en briques et résidence à trois étages, formant l'angle sud-est de la rue St Pierre et de l'allée St-Antoine, dans l'îlet borné par les rues Royale, Chartres, St Pierre et Ste Anne, et se trouvant la Cathédrale, les Cours d'autres édifices publics.

2° L'agréable résidence en bois à deux étages désignée par le No 176 rue du Quartier, dans l'îlet borné par les rues du Quartier, Tremé, Chemin du Bayou et St-Claude. Cette propriété est à un îlet des chemins de fer des rues de l'Esplanade, Bourbon et de la Levée au bas de la Nouvelle Orléans [illegible] respectable. Voir les plans à la vente pour les dimensions des terrains.

CONDITIONS.—Un dixième comptant, et le reste en deux paiements égaux à 6, 12, 18, 24, 30 mois, en billets garantis par hypothèque et le privilége de vendeur, avec les clauses ordinaires de 8 pour cent par an d'intérêt, 5 pour cent pour honoraires d'avocat, transfert de police d'assurance, et le paiement par les acquéreurs des taxes payables en 1878, en outre du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant E. A. Bienvenu, aux frais des acquéreurs. 13 jan—15,16,26,30 au 16fév

L'habitation "POLYCARPE FORTIER ou "Fort St Léon," ancienne habitation "Félix Villeré".

Magnifique habitation sucrière, située sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans la paroisse Plaquemines, Louisiane, à environ quinze milles de la ville de la Nlle Orléans, en bon état, parfaitement égouttée, machines au complet, plants de cannes, animaux, mulets, &c. Succession de feu Polycarpe Fortier.

Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, No 39,958.

PAR G. E. GIRARDEY, encanteur—Bureaux, No 31 de la rue du Camp. Le SAMEDI, 16 février 1878, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans cette ville, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la deuxième cour de district de la paroisse d'Orléans, en date du 18 décembre 1877, et rendu dans la succession susdite—

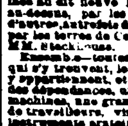

L'HABITATION SUCRIÈRE DE PRIX, avantageusement située, connue sous le nom d'habitation sucrière "Fort St. Leon", anciennement propriété de Mr Félix Villeré, située sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans la paroisse Plaquemines, Louisiane, à environ quinze milles de la ville de la Nlle Orléans. La dite habitation a, d'après le titre, vingt neuf arpents, plus ou moins, de face au fleuve Mississippi, sur une profondeur de cinquante arpents, plus ou moins, mais d'après un plan dressé par M. Arthur de Armas, arpenteur, le dit morceau de terre n'a que vingt-cinq arpents et vingt-neuf toises de face au dit fleuve Mississippi. Elle est bornée, au-dessus, par les terres de Charles Villeré ou d'autres, autrefois de Jules Villeré, et au-dessous, par les terres de Constance Larche, plus tard des MM. Stockmann.

Ensemble—toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les machines, animaux, &c., qui y appartiennent, et comprenant—une maison et des dépendances, une sucrerie, un moulin et ses machines, une grange, une écurie, des cabanes de travailleurs, vingt-deux mulets, charrettes, instruments aratoires, &c., dont une liste détaillée sera exposée à la vente.

Egalement—Cinquante arpents de plant de cannes, en "windrows" et prêtes à être plantées pour la récolte de 1878.

Presque toute la terre est labourable et ne peut être surpassée pour la culture de la canne à sucre ou du riz. Etant comparativement à l'abri des inondations et des gelées hâtives, le bon état dans lequel elle est pour la prochaine récolte, en proximité de la ville, en font un excellent placement.

Les personnes qui désirent examiner la propriété auront des permis en s'adressant à l'encanteur.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers ou la moitié comptant au gré de l'acheteur; le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilége du vendeur, portant toutes les clauses habituelles de huit pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement, 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès pour le recouvrement du montant des dits billets, assurance des bâtisses et transfert de la police au détenteur des billets, paiement, par l'acquéreur, outre le montant de l'adjudication, des taxes de 1877 dues et exigibles en 1878.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Mr Charles T. Soniat, notaire public

20 déc—1,8,15,22,29 janv, 2fév

CHARLES

TROUILLY,

57 Rue de Chartres 57
COIN BIENVILLE.

VIENT de recevoir par les derniers steamers d'Europe, un large envoi d'articles de fantaisie tels que

boîtes à bijoux, gants et mouchoirs, éventails à toutes descriptions, articles de Boucarat, bronze et articles de Paris, gants Jouvin, sachets parfumés. Beau choix de parures et boucles d'oreilles [illegible] et de jais, mantilles espagnoles, couvertes, foulards, barbe de dentelle, couronnes et voiles de mariées, fleurs. Aussi, un large assortiment de [illegible] trop longs à énumérer, et qui ne pouvant être surpassés en fraîcheur [illegible] élégance, joint à la modicité des prix.

Trois salons spécialement pour la coiffure des dames nouvellement remis à neuf.

Manufacture de perruques, travaux et réserves en cheveux. Attention spéciale et [illegible] pour tous les ordres [illegible] à la maison [illegible]

Succursale—36 rue St. Charles—Gents furnishing Goods—Hair dressing saloon with machinery.

1 déc—1an—D Ma J

FEUILLETON

CLA[illegible]

Par [illegible]

PRE[illegible]

[illegible]